

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES PREMIUM POSITIONING B.V.

Ceci est une version traduite de nos Conditions Générales en anglais, qui prévalent. Dernière mise à jour : février 2022

<https://www.premium-positioning.com/en/terms-and-conditions/>

Art. 1 Définitions

- 1.1. Premium Positioning : Premium Positioning B.V., société enregistrée à la Chambre de Commerce d'Eindhoven sous le numéro 76100413 ;
- 1.2. Client : la personne ou partie qui accepte un devis ou une offre de Premium Positioning pour la vente de biens et/ou la fourniture de services, ou dont la commande de biens et/ou de services est acceptée par Premium Positioning ;
- 1.3. Parties : Premium Positioning et Client ensemble ;
- 1.4. Contrat : tout contrat entre Premium Positioning et le Client, y compris les avenants et/ou ajouts à un contrat.

Art. 2 Applicabilité des Conditions Générales

- 2.1. Les présentes Conditions Générales s'appliquent à tous les devis, offres, activités, commandes, contrats en vertu desquels Premium Positioning livre des biens et/ou fournit des services de quelque nature que ce soit au Client.
- 2.2. Premium Positioning a le droit de modifier unilatéralement ses termes et conditions. Les modifications prendront effet trente (30) jours après l'annonce des modifications.
- 2.3. Les parties excluent expressément l'applicabilité de conditions générales supplémentaires et/ou divergentes du client.
- 2.4. Si une (ou plusieurs) disposition(s) des présentes conditions générales est nulle ou annulable, cela n'affectera pas les autres dispositions des présentes conditions générales.
- 2.5. Une disposition nulle ou annulable sera, dans ce cas, remplacée par une disposition se rapprochant le plus de l'intention portée par Premium Positioning lors de la rédaction des conditions sur cette question.

Art. 3 Offres et devis

- 3.1. Toutes les offres et devis de Premium Positioning sont sans engagement, sauf indication contraire expresse.
- 3.2. Une offre ou un devis est valable pour une période maximale de deux (2) semaines à compter de la date à laquelle l'offre ou le devis a été envoyé par Premium Positioning, sauf si une autre période d'acceptation est indiquée dans l'offre ou le devis.
- 3.3. Si le Client n'accepte pas une offre ou un devis dans le délai applicable, l'offre ou le devis expirera.
- 3.4. En cas d'acceptation d'un devis ou d'une offre sans engagement, Premium Positioning a le droit de résilier le Contrat dans les trois (3) jours suivant la réception de l'acceptation, sans aucune obligation ni aucune obligation de verser une indemnité envers le Client.
- 3.5. L'acceptation verbale d'une offre ou d'un devis par le Client n'engage Premium Positioning qu'après que le Client a confirmé son acceptation par écrit (ou par voie électronique).
- 3.6. Le Client garantit que les informations fournies par le Client à Premium Positioning et sur lesquelles Premium Positioning a basé son offre, sont exactes et complètes.
- 3.7. Les mesures et indications fournies par Premium Positioning dans les images, catalogues, sites Internet, offres, matériel publicitaire et autres ne sont pas contraignantes pour Premium Positioning, sauf indication contraire expresse de Premium Positioning.

Art. 4 Tarifs

- 4.1. Tous les prix s'entendent hors TVA et autres prélèvements imposés par le gouvernement. Tous les prix indiqués par Premium Positioning sont en euros (EUR).
- 4.2. Le Client ne peut tirer aucun droit ni aucune attente d'un devis ou d'un budget émis par Premium Positioning à moins que les Parties

n'aient explicitement convenu d'un prix fixe par écrit.

- 4.3. Le prix des services (d'assistance) est déterminé par Premium Positioning sur la base des heures de travail réelles.
- 4.4. Premium Positioning est en droit d'ajuster à tout moment tous les prix de ses produits ou services. Si une obligation de paiement périodique de la part du Client s'applique, Premium Positioning annoncera l'adaptation des prix dans le respect d'un délai d'au moins trois mois. Si le Client n'accepte pas l'ajustement des prix, il aura le droit de résilier le Contrat par écrit dans les trente jours suivant la notification de l'ajustement, cette résiliation prenant effet à la date à laquelle les nouveaux prix prendraient effet.
- 4.5. Si le prix convenu entre les Parties est basé sur un certain nombre de comptes et/ou de cartes SIM à acheter dans une certaine période, et que les comptes et/ou cartes SIM n'ont pas été entièrement achetés par le Client dans le délai convenu, Premium Positioning a le droit de facturer le nombre restant de comptes et/ou de cartes SIM au Client à la fin de la période convenue, même si les comptes et/ou les cartes SIM n'ont pas été utilisés par le Client.

Art. 5 Paiement et conditions de paiement

- 5.1. Les sommes dues doivent être réglées par le Client dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la date de facture. Les délais de paiement sont considérés comme des délais fatals, c'est-à-dire que si le Client ne règle pas les sommes dues ou ne le fait pas à temps, le Client est juridiquement en demeure, sans qu'une demande de paiement ou une mise en demeure ne soient nécessaires.
- 5.2. Le Client n'a pas le droit de suspendre un paiement ou de compenser les sommes dues.
- 5.3. Si le Client ne paie pas les sommes dues ou ne le fait pas à temps, il sera immédiatement redevable des intérêts légaux des contrats commerciaux sur le montant impayé, ainsi que des frais extrajudiciaires de 15 % sur le montant impayé.
- 5.4. Si le Client ne paie pas les sommes dues ou ne le fait pas à temps, Premium Positioning est en droit de renvoyer la créance en recouvrement, auquel cas le Client est tenu de payer tous les frais judiciaires et extrajudiciaires, y compris tous les frais facturés par des experts externes. Ce qui précède est sans préjudice des autres droits légaux et contractuels de Premium Positioning.
- 5.5. Le défaut du Client de payer les sommes dues ou de ne pas le faire à temps donnera le droit à Premium Positioning de désactiver immédiatement l'accès aux services fournis par Premium Positioning ou ses tiers affiliés, y compris - mais sans s'y limiter - la désactivation de l'accès à applications, réseau, comptes et données. Les frais liés à la désactivation et/ou à la réactivation après paiement intégral sont à la charge du Client.
- 5.6. Premium Positioning pourra conserver toutes les informations, documents et/ou données déposées reçus ou créés dans le cadre du Contrat jusqu'à ce que le Client ait pleinement respecté ses obligations de paiement envers Premium Positioning.

Art. 6 Durée et résiliation du Contrat

- 6.1. Le Contrat de Premium Positioning est un contrat à exécution continue, sauf si les Parties en ont convenu autrement par écrit. Le Contrat sera conclu pour la durée convenue entre les Parties. Si aucune durée n'a été convenue entre les Parties, le contrat sera conclu pour une durée d'un an.
- 6.2. A l'expiration d'une durée du contrat, le contrat sera tacitement prolongé, à chaque fois pour une durée égale à la première durée du contrat, à moins que le client ne résilie le contrat par écrit en respectant un délai de préavis de trois mois, jusqu'à la fin du mandat en cours. Sauf disposition contraire des présentes conditions générales, la résiliation anticipée du Contrat n'est pas possible.
- 6.3. Sans préjudice de tout autre droit, Premium Positioning peut résilier immédiatement le Contrat si le Client ne respecte pas l'une des conditions générales ou les dispositions du

Contrat lui-même, sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire.

- 6.4. Chacune des Parties a le droit de résilier le Contrat avec effet immédiat si : (I) l'autre partie bénéficie d'un sursis, provisoire ou non, (II) une demande de mise en faillite est déposée par/pour l'autre partie ou (III) la société de l'autre partie est liquidée ou dissoute. Premium Positioning a également le droit de résilier le Contrat, en tout ou en partie, avec effet immédiat si un changement direct ou indirect survient dans le contrôle décisif ou la propriété de la société du Client.
- 6.5. En cas de résiliation visée à l'article 6.3. et 6.4., le montant total du Contrat dû par le Client (jusqu'à la fin de la durée en cours) est immédiatement dû et exigible, de plus Premium Positioning n'est jamais tenu de payer une quelconque indemnité et/ou de rembourser les sommes déjà payées par le Client.
- 6.6. En cas de liquidation, faillite ou moratoire du Client, le droit du Client d'accéder et/ou d'utiliser les logiciels, sites Internet, comptes, données et autres services ou informations mis à la disposition du Client, prendra fin immédiatement, sans résiliation par Premium. Par ailleurs, les sommes dues par le Client et/ou les créances de Premium Positioning sur le Client sont immédiatement exigibles et exigibles.

Art. 7 Obligations du Client

- 7.1. Le Client fournira toujours toutes les informations raisonnablement requises par Premium Positioning à Premium Positioning en temps opportun. Le Client garantit que les informations qu'il a fournies à Premium Positioning sont exactes et complètes.
- 7.2. Le Client est responsable de sa propre gestion interne concernant l'utilisation des services fournis par Premium Positioning (y compris la vérification des paramètres), et de la manière dont les résultats des services sont utilisés.
- 7.3. Le Client est responsable des dispositifs matériels/options de communication qu'il utilise ou souhaite utiliser pour les services de Premium Positioning, y compris, mais sans s'y limiter, la fourniture, l'utilisation, l'adéquation, l'installation, la vérification et la configuration de tous les dispositifs matériels utilisateur. / options de communication.
- 7.4. Le Client sera responsable de tous les frais encourus par Premium Positioning ou toute autre partie (y compris les frais juridiques) suite à toute utilisation abusive ou frauduleuse des données.
- 7.5. Le Client n'est pas autorisé à transférer, sous-licencier ou revendre des données, informations, contenus, comptes ou noms d'utilisateur et mots de passe obtenus dans le cadre de l'exécution du Contrat, des services de Premium Positioning ou de tiers affiliés.
- 7.6. Il est expressément interdit au Client de - au sens le plus large du terme - copier, dupliquer, transmettre ou rediriger tout signal RTK, signal GPS, signal satellite ou autre signal fourni par les services de Premium Positioning ou de tiers affiliés, et de donner à des tiers la possibilité de le faire.
- 7.7. En cas de violation de l'obligation visée à l'article 7, paragraphes 5 et 6, le Client renonce au profit de Premium Positioning à une pénalité immédiatement exigible et exigible de 25.000,00 EUR pour chaque violation, et pour chaque jour ou partie subséquente, à compter du jour où la violation se poursuit, le Client sera redevable d'une pénalité de 5 000,00 EUR, tout cela sans préjudice du droit de Premium Positioning de réclamer une indemnisation totale pour les dommages subis et à subir.

Art. 8 Termes

- 8.1. Dans tous les cas, même si les Parties ont convenu d'un délai, Premium Positioning ne sera en défaut que si le Client (au moyen d'une mise en demeure) a signalé le manquement par écrit et a accordé à Premium Positioning un délai raisonnable pour y remédier. La mise en demeure doit décrire le manquement de la manière la plus détaillée possible afin de donner à Premium

Positioning la possibilité d'y répondre de manière adéquate.

Art. 9 Responsabilité

- 9.1. Le risque de perte, de vol ou de détournement des informations, documents ou fichiers de données, y compris les noms d'utilisateur et mots de passe, utilisés dans le cadre du Contrat, est transféré au Client au moment où le Client entre en possession des informations référencées.
- 9.2. Le Client doit informer immédiatement Premium Positioning de toute utilisation non autorisée des identifiants et mots de passe du Client ou de toute autre atteinte à la sécurité. Premium Positioning ne sera pas responsable de toute perte que le Client pourrait subir du fait que quelqu'un d'autre utilise les noms d'utilisateur et les mots de passe du Client, avec ou sans la connaissance du Client.
- 9.3. La responsabilité totale de Premium Positioning en raison d'un échec imputable dans l'exécution du Contrat ou sur toute base juridique, sera limitée à l'indemnisation de la perte directe jusqu'à un maximum du prix stipulé pour l'utilisation du compte spécifique affecté par l'échec imputable (hors TVA). Si le Contrat est principalement un Contrat à exécution continue d'une durée supérieure à un an, le prix stipulé pour le Contrat sera fixé au montant total des paiements (hors TVA) stipulés pour un an pour l'utilisation du compte spécifique concerné. La responsabilité totale de Premium Positioning pour perte directe, sur quelque base juridique que ce soit, ne s'élèvera jamais à plus de 5 000,00 EUR (cinq mille euros).
- 9.4. La responsabilité de Premium Positioning est exclue pour : les pertes indirectes, les pertes consécutives, les pertes de bénéfices, la diminution du fonds de commerce, les pertes dues à une interruption d'activité, les pertes résultant de réclamations de tiers, la destruction ou la perte de données et/ou de documents.
- 9.5. Les exclusions et limitations mentionnées dans les présentes conditions générales cesseront de s'appliquer si et dans la mesure où la perte résulte d'une intention délibérée ou d'une imprudence de la part de Premium Positioning.
- 9.6. Sauf si l'exécution par Premium Positioning est définitivement impossible, Premium Positioning ne sera responsable qu'après les obligations telles que reprises à l'article 8.1. concernant la mise en demeure ont été respectées et Premium Positioning ne parvient pas à remédier au manquement dans le délai raisonnable imparti.
- 9.7. Pour qu'il y ait un quelconque droit à indemnisation, le Client doit toujours signaler le sinistre par écrit à Premium Positioning dans les 48 heures suivant la survenance du sinistre. Toute demande d'indemnisation à l'encontre de Premium Positioning se prescrit par le simple expiration d'un délai de 3 mois suivant la naissance de la réclamation, à moins que le Client n'ait intenté une action en justice pour préjudice avant l'expiration de ce délai.
- 9.8. Premium Positioning ne sera pas tenu responsable par le Client ou tout tiers de toute perte ou dommage découlant des services ou des données, ou de leur interruption, des erreurs de transmission, des défauts ou de toute autre cause, y compris, mais sans s'y limiter, l'interruption causée par l'opérateur de télécommunications sous-jacent ou d'autres fournisseurs de services.
- 9.9. Les données des services sont fournies « telles quelles » et « sans promesse ». Bien que Premium Positioning entreprenne des contrôles approfondis et dispose de systèmes et de procédures de sauvegarde, il n'assume aucune responsabilité en cas de perte, suppression, livraison manquée, ponctualité ou défaut de fourniture, de stockage ou de non-fourniture, d'enregistrement des observations, mesures et informations, et Premium Positioning ne garantit pas que les données sont exemptes d'erreurs.
- 9.10. Premium Positioning ne garantit pas qu'il peut fournir des données continues, ininterrompues ou complètes et ne fait aucune garantie, représentation ou garantie concernant l'intégrité des données, expresse ou implicite, y compris, mais sans s'y limiter, la qualité, l'efficacité, la fiabilité, l'exhaustivité, l'exactitude, ou d'adéquation à un but ou à un usage particulier.

Art. 10 Force majeure

- 10.1. Aucune des Parties ne sera tenue de remplir une quelconque obligation, y compris toute obligation de garantie légale et/ou convenue, si elle en est empêchée par un cas de force majeure. La force majeure de la part de Premium Positioning désigne, entre autres : (i) la force majeure de la part du fournisseur de Premium Positioning, (ii) le manquement à remplir correctement les obligations de la part des fournisseurs qui ont été prescrites à Premium Positioning par le Client, (iii) les défauts des articles, équipements, logiciels ou matériels de tiers dont l'utilisation a été prescrite à Premium Positioning par le Client, (iv) les mesures gouvernementales, (v) les pannes de courant, les pannes d'installations, (vi) l'internet, pannes de réseaux de données ou d'installations de télécommunication, (vii) tremblements de terre ou conditions météorologiques extrêmes.
- 10.2. Chacune des Parties aura le droit de résilier le Contrat par écrit si une situation de force majeure persiste plus de 60 jours. Dans un tel cas, ce qui a déjà été exécuté au titre du Contrat sera payé au prorata sans que les parties ne se doivent rien d'autre.

Art. 11 Interruptions de services

- 11.1. La zone de couverture du réseau et l'accès aux données et services de Premium Positioning sont soumis à des limitations de transmission causées par divers facteurs tels que les conditions atmosphériques et des événements tels que des conditions météorologiques (extrêmes), des obstacles topographiques, des limitations ou un manque de couverture de la télécommunication sous-jacente, service de l'opérateur et autres conditions naturelles ou artificielles, y compris, mais sans s'y limiter, les pannes de courant, le bruit du moteur et de l'allumage, le blindage métallique, les interférences des utilisateurs des mêmes canaux radio adjacents qui peuvent limiter la couverture du réseau ou interférer avec l'accès aux services de Premium Positioning.
- 11.2. Premium Positioning n'est pas responsable du fonctionnement ou de la défaillance du fonctionnement des satellites GNSS ou de la disponibilité des signaux satellite GNSS.
- 11.3. Premium Positioning n'a aucun contrôle et n'est pas responsable des retards, limitations ou déficiences de tout équipement de télécommunications, services de télécommunications ou couverture de télécommunications.
- 11.4. Le client est tenu de vérifier la couverture et l'état du réseau avant le début de tout travail, car la zone de couverture du réseau peut varier de temps en temps.
- 11.5. Premium Positioning peut à tout moment interrompre ou modifier, améliorer ou apporter des ajouts, de façon permanente ou temporaire, à tout ou partie des services, de la couverture réseau et des données.

Art. 12 Confidentialité

- 12.1. Les parties doivent veiller à ce que toutes les informations reçues de l'autre partie dont la partie destinataire sait ou devrait raisonnablement savoir qu'elles sont confidentielles, ou qui sont qualifiées comme telles par l'une des parties, soient tenues secrètes. Ceci ne s'appliquera pas à Premium Positioning si Premium Positioning est tenu de fournir les informations concernées à un tiers conformément à une décision de justice ou à une exigence légale, ou si cela est nécessaire à la bonne exécution du Contrat par Premium Positioning.
- 12.2. Le Client s'engage à être entièrement responsable du maintien de la confidentialité de ses identifiants et mots de passe.
- 12.3. Premium Positioning peut résilier le Contrat immédiatement et déconnecter l'accès du Client aux services et aux données si le Client ne parvient pas à maintenir la confidentialité des informations (y compris, mais sans s'y limiter, les mots de passe et les noms d'utilisateur).

Art. 13 Propriété intellectuelle

- 13.1. Tous les droits de propriété intellectuelle sur les logiciels, sites Web, données déposées et équipements, ainsi que sur d'autres éléments tels que des analyses, des conceptions, de la documentation, des rapports et des offres, y compris des éléments préparatoires à cet égard, développés ou mis à la disposition du Client dans le cadre du Contrat sont détenus exclusivement par Premium Positioning, ses concédants de licence ou ses fournisseurs. Le Client dispose des droits d'utilisation expressément accordés au titre des présentes conditions générales, du Contrat conclu par écrit entre les Parties et de la loi. Un droit accordé au Client est non exclusif et ne peut être transféré, mis en gage ou sous-licencié.
- 13.2. Même si cela n'est pas spécifiquement prévu dans le Contrat, Premium Positioning pourra toujours prendre des mesures techniques pour protéger les équipements, fichiers de données, sites Internet, logiciels mis à disposition, logiciels auxquels le Client a accès directement ou indirectement, etc. dans le cadre d'un accord convenu. limitation quant au contenu ou à la durée des droits d'utilisation de ces éléments. Le Client ne peut pas supprimer ou contourner ces mesures techniques, ni faire supprimer ou contourner ces mesures techniques.
- 13.3. Premium Positioning est à tout moment autorisé à publier sur les services fournis au Client, y compris l'utilisation du nom du Client, des logos de l'entreprise, etc., à moins que le Client n'ait indiqué par écrit de ne pas accorder l'autorisation pour ces publications.

Art. 14 Transfert des droits et obligations

- 14.1. Le Client ne peut vendre, transférer ou mettre en gage ses droits et obligations découlant d'un contrat avec Premium Positioning à un tiers sans l'accord écrit préalable de Premium Positioning.
- 14.2. Premium Positioning est en droit de vendre, de transférer ou de mettre en gage ses créances sur le Client à un tiers.

Art. 15 Droit applicable

- 14.1. Les contrats entre Premium Positioning et le Client sont régis par le droit néerlandais. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'applique pas.
- 14.2. Le tribunal néerlandais du district où Premium Positioning est établi (Eindhoven, Noord-Brabant), à savoir le « Rechtbank Oost-Brabant, emplacement Eindhoven », est exclusivement compétent en cas de litige entre les Parties.